Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1146

Rubrik: Précision

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Police: fragments

MICHEL GLARDON
vice-président de la Ligue suisse des droits de l'Homme (Vaud), député vert au Grand Conseil vaudois.

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Michel Glardon
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier Marciano, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Antonio H.

Novembre 1990. La Ligue suisse des droits de l'Homme (LSDH) organise une conférence de presse au cours de laquelle l'avocat Jean-Pierre Garbade dénonce les conditions dans lesquelles son client Antonio H. a été violemment arrêté par le «groupe d'intervention» de la police cantonale vaudoise, tabassé au poste de gendarmerie d'Yverdon, laissé dans ses habits souillés et sans soins malgré une côte cassée.

Dix jours plus tard, le nouveau chef du Département de justice et police, Claude Ruey, écrit non pas au vieux militant de la LSDH mais au nouveau député que je suis: *«Bien que j'eusse préféré que vous vous renseigniez avant la conférence de presse, j'estime utile que nous nous rencontrions afin que je puisse vous orienter sur cette force d'intervention et, du moins je l'espère, calmer vos craintes.»*

A tout prendre, autant le subjonctif que la matraque: pourquoi ne pas se voir ?

Rendez-vous avec Claude Ruey et Pierre Aeppli, le commandant de la police cantonale. Discussion ouverte avec deux gentlemen. Ils contestent certes les agissements que nous avons dénoncés, mais tiennent à préciser qu'eux-mêmes font tout ce qu'ils peuvent pour éliminer — si possible préventivement, ils font même appel à un psychologue — les «éléments» douteux qui voudraient jouer à Rambo. Pourquoi douter de leur bonne foi ?

Septembre 1993. Nouvelle conférence de presse de la LSDH avec Me Jean-Pierre Garbade. La Commission européenne des droits de l'Homme (Strasbourg) vient de décider:

– par 12 voix contre 4 que les circonstances de l'arrestation d'Antonio H. n'ont pas violé l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme (interdiction des traitements inhumains et dégradants);

– par 15 voix contre une qu'il y a eu violation du fait que le requérant a dû porter des vêtements souillés;

– à l'unanimité qu'il y a eu violation en raison de l'absence de soins médicaux immédiats.

En conclusion, la plainte est transmise à la Cour de la Haye.

Remarque. Les policiers ne sont pas vraiment blanchis, mais la prison préventive et son service médical sont désormais méchamment mis en cause. Leur chef est aussi Claude Ruey. Cette fois, il ne m'a pas écrit: «J'eusse préféré que vous vous renseigniez...» Je lui aurais demandé quelles sanctions ont été prises à l'égard des policiers et des gardiens de prison qui ont non seulement bafoué la dignité d'un prévenu (péché véniel), mais sali la réputation de la Suisse à Strasbourg (ça, c'est grave).

Le commandant

Mars 1993. Extraits d'une lettre: *«... une personne a fait l'objet d'un contrôle d'identité et d'une fouille sommaire... Vous avez fait connaître votre mécontentement quant à cette manière de travailler... Nous sommes naturellement sensibles à votre réaction et souhaiterions pouvoir vous parler plus en détail de la méthode...»*

Rendez-vous est donc pris avec le signataire, le «commandant du Corps de Police de la Ville de Lausanne, Emery» (comme Maigret, il ne semble pas avoir de prénom). Nous divergeons sur l'opportunité et l'efficacité de la politique à l'égard des drogués en général, et de la Brasserie du Lausanne-Moudon en particulier, où les autorités craignent de voir s'instituer un Platzspitz lausannois. J'explique que les contrôles à tout va se concentrent finalement sur les jeunes, les gens de couleur et les personnes à allure marginale. Délit d'allure, sinon de sale gueule. Le commandant Emery, encore un homme charmant, se récrie: ce serait absolument contraire à ses valeurs profondes. Je le crois.

Juin 1993. C'était inévitable, la LSDH doit écrire à la Municipalité à propos d'un nouveau cas de «fouille sommaire», en public cette fois, sur un jeune barbu avec queue de cheval qui se révéla être un honorable employé du CHUV. Une affaire qui n'ira sans doute pas jusqu'à Strasbourg, mais qui pourrait bien monter jusqu'au Tribunal fédéral.

Remarque. Lors de notre rencontre, le commandant Emery m'a déclaré: *«Nous ne voulons pas être une police au service du pouvoir, nous voulons être une police au service de la communauté.»*

La gauche et les écologistes ne pourraient-ils pas réfléchir à cette formule à première vue satisfaisante... et aux moyens de la mettre concrètement en œuvre ? ■

PRÉCISION

Acide, mais pas désespéré

A propos de l'article «Qu'avez-vous fait de vos quatre ans ?», DP nº 1143 du 14 octobre.

Faut-il préférer la langue de bois ? Peut-être: distillée par *Domaine public*, la (forte) part sulfureuse de mes propos à l'égard de la politique rose-verte lausannoise en matière d'urbanisme s'est sublimée en pur vitriol. Je complète: le PS manque de culture urbanistique *et* j'espère qu'il ira la chercher (par exemple chez Droit de cité). L'ébauche actuelle du plan directeur manque de vues politiques, néglige l'espace public *et* j'espère que cet outil indispensable sera complété.

Acide oui. Despéré non.

François Jolliet
Lausanne